



**NOTE EXPLICATIVE DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021 DU  
COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI**

**I. INTRODUCTION**

En 2020, le Mali a fait une production industrielle de 65.237 tonnes d'Or, une production artisanale de 6 tonnes d'Or et a gardé sa place de quatrième producteur d'Or en Afrique comme 2019.

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) a fait une norme internationale qui prône la transparence et la redevabilité dans la gestion des revenus issus du secteur extractif d'un pays. La mise en œuvre de cette norme est une exigence pour tout pays ayant adhéré à l'ITIE. La norme en vigueur est celle de 2019, elle est mise en œuvre par une coalition composée des représentants du gouvernement, des sociétés minières et les organisations de la société civile qu'on appelle Groupe multipartite ou Comité de Pilotage.

Cette norme contient des nouvelles exigences qui nécessitent de la part des Etats, des efforts supplémentaires en vue d'atteindre les objectifs de transparence et de redevabilité envers les acteurs concernés.

En plus des nouvelles exigences de la norme ITIE 2019, quatre (04) mesures correctives ou exigences de la norme ITIE 2016 doivent être mises en œuvre aussi pour réussir pleinement la validation.

L'adoption de ce plan de travail dans une démarche de planification axée sur les résultats permet une meilleure appropriation par les parties prenantes pour l'efficacité et l'efficience du processus ITIE au Mali.

Malgré le délai relativement court pour la validation prévue au mois d'octobre 2021, beaucoup d'actions ont été menées déjà dans le cadre de la validation et l'élaboration de ce plan de travail annuel ou plan d'action annuel en fait partie.

Dans le cadre de la concertation des parties prenantes non membres du Comité de Pilotage ITIE-Mali, le Secrétariat Permanent de l'ITIE-Mali a consulté 61 responsables de service de l'administration publique, 323 sociétés minières et 07 organisations faitières de la société civile.

**II. OBJECTIF GLOBAL**

Elaborer le Plan de Travail Annuel 2021 ainsi que ses Plans de Travail Opérationnel dans une démarche participative des parties prenantes impliquées et non impliquées dans la mise en œuvre du processus ITIE au Mali.



### **III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

L'approche méthodologique proposée doit être conforme à l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE-2019. Cette exigence stipule que le plan de travail doit :

- fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives ;
- refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, et être avalisé par le Groupe multipartite ;
- inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus ;
- identifier les sources domestiques ou externes de financement et d'assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre du plan de travail convenu dans les délais impartis ;
- être rendu largement accessible au public ;
- faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelles ;
- inclure un calendrier de mise en œuvre compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

#### **1. Approche Méthodologique de Plan de Travail Annuel 2021**

La méthodologie utilisée pour élaborer le plan d'action annuel 2021 du Comité de Pilotage ITIE-Mali est la suivante :

- une revue de la politique nationale de développement du secteur minier et pétrolier ;
- un recensement des objectifs spécifiques du Gouvernement pour le secteur minier comme définis dans le document de politique nationale de développement du secteur minier et pétrolier ;
- la prise en compte des recommandations formulées par l'Administrateur Indépendant dans les deux derniers rapports ITIE ;
- la prise en compte des recommandations ou mesures correctives issues de la seconde validation du Mali ;
- la rédaction d'un projet de plan d'actions partagé avec les membres du Comité de pilotage et des parties prenantes non membres pour discussions ;
- un atelier de validation du projet de plan d'actions regroupant les membres du Comité de pilotage et des parties prenantes non membres.

Le plan de travail annuel 2021 est élaboré en tenant compte des priorités dans le secteur extractif mais s'inscrit aussi dans la continuité des objectifs fixés par le Comité de Pilotage d'après Sept (07) axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Cadre légal et réglementaire ;
- Axe 2 : Gouvernance du Comité de Pilotage ;
- Axe 3 : Transparence des titres et conventions miniers et pétroliers et divulgation de la propriété effective ;
- Axe 4 : Divulgation de la propriété effective ;
- Axe 5 : Pérennisation du processus ITIE et priorités nationales ;
- Axe 6 : Communication ;
- Axe 7 : Renforcement des capacités.

En réponse aux exigences de la norme ITIE 2019, ce plan de travail est exécuté en tenant compte de l'intégration des actions sur :

- la divulgation des contrats conformément à l'Exigence 2.4 (b) ;
- la divulgation des informations sur la propriété effective conformément à l'Exigence 2.5(c)-(f) ;
- l'intégration des données sur la divulgation systématique.

## **2. Priorité du Gouvernement dans le Secteur Extractif**

Les priorités du gouvernement dans le secteur extractif conformément au document de politique minière et pétrolière du Mali adopté le 15 janvier 2020, s'articule autour de sept (7) axes stratégiques que sont :

1. le renforcement et l'adaptation du cadre réglementaire de l'activité minière et pétrolière du Mali à la vision et aux nouvelles ambitions du pays pour le secteur ;
2. l'optimisation de l'exploitation du potentiel minier malien dans l'espace et dans le temps ;
3. la satisfaction des besoins en infrastructures pour le développement minier et pétrolier au Mali ;
4. un meilleur respect des réglementations et normes ainsi que la préservation du bien-être des acteurs locaux et des populations ;
5. la mise à niveau, qualitativement et quantitativement, des besoins de l'Etat en ressources humaines ;
6. le développement des synergies entre le secteur minier et le reste de l'économie ;
7. la création de conditions idoines permettant aux populations riveraines de percevoir le secteur minier comme un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie.

## **3. Priorité du Comité de Pilotage ITIE-Mali**

Parmi ces priorités le Comité de Pilotage a jugé nécessaire d'inclure trois (03) axes dans le plan de travail 2021 :



- l'optimisation de l'exploitation du potentiel minier malien dans l'espace et dans le temps à travers la diversification de la production minière (en prenant le rapport ITIE comme indicateur et source de vérification en constatant des statistiques diverses autres que l'or) ;
- le développement des synergies entre le secteur minier et le reste de l'économie à travers la promotion de la fourniture locale (contenu local) en prenant le rapport ITIE comme indicateur et source de vérification en divulguant les données sur l'approvisionnement local ;
- la création de conditions idoines permettant aux populations riveraines de percevoir le secteur minier comme un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie à travers la formation dans les zones minières des populations sur la Norme ITIE-2019, la dissémination des rapports ITIE au cours de laquelle le sketch sur ces enjeux sera partagé avec les populations, la dissémination de rapport d'étude sur la traçabilité des revenus miniers rétrocédés dans les collectivités territoriales et en prenant compte aussi les paiements sociaux (RSE) dans le rapport ITIE.

**Noté Bien** : Malgré l'adoption de ce plan de travail du douze (12) prochains mois par le Comité de Pilotage ITIE-Mali, la situation socio-politique et sécuritaire conjuguée à la grève intempestive de la plus grande centrale syndicale du pays ainsi que le coup d'Etat, font que la mise en œuvre de ce plan de travail permettant de réussir la troisième validation du Mali prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 est pratiquement impossible. Une note détaillée sur cette situation sera produite avant le mois d'octobre.

10 MAI 2021



**Le Secrétaire Permanent**

**Django Mady COULIBALY**  
Chevalier de l'Ordre National